

**J.-P. AUFFRET**  
Ingénieur A&M  
4, allée des Airelles  
69340 FRANCHEVILLE  
**06 19 69 00 73**  
[j.auffret60@laposte.net](mailto:j.auffret60@laposte.net)

**Assemblée Nationale**  
**75355 Paris cedex 07**

4 août 2018

## **Vaccination contre des papillomavirus En population générale**

Madame, Monsieur le Député,

Vous avez cosigné la proposition de loi n° 1118, *visant à ajouter le vaccin contre le papillomavirus sur la liste des vaccinations obligatoires.*

Si je suis convaincu de votre engagement pour le bien public, je m'étonne quant à votre qualification pour rendre obligatoire dans toute la population (*a priori* saine) un acte médical aux effets à long terme mal connus.

C'est déjà faire peu de cas de la liberté individuelle et du consentement préalable de tout individu à un acte médical sur sa personne (principe consacré notamment par l'article L1111-4 du Code de la Santé publique).

Passer outre à ce consentement me paraît d'autant moins acceptable qu'il s'agit d'ajouter pareil acte à une déjà longue liste de vaccinations obligatoires, mais d'un intérêt souvent discutable : les historiques obligations de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite concernent une maladie non contagieuse et rare (tétanos 10 cas par an, dont 3 décès) et deux maladies disparues chez nous (quelques cas de diphtérie à Mayotte) sans retour imaginable, de sorte que des personnes aussi compétentes que les Professeurs FLORET et RAOULT, pour ne citer qu'eux, préconisent l'abandon des obligations correspondantes. La pertinence des obligations pour huit autres valences, dont celle de l'hépatite B chez les tout-petits (maladie sexuellement transmissible), ne saute pas davantage aux yeux, d'autant que cela exigerait au minimum une sécurité absolue, ce qui est loin d'être établi.

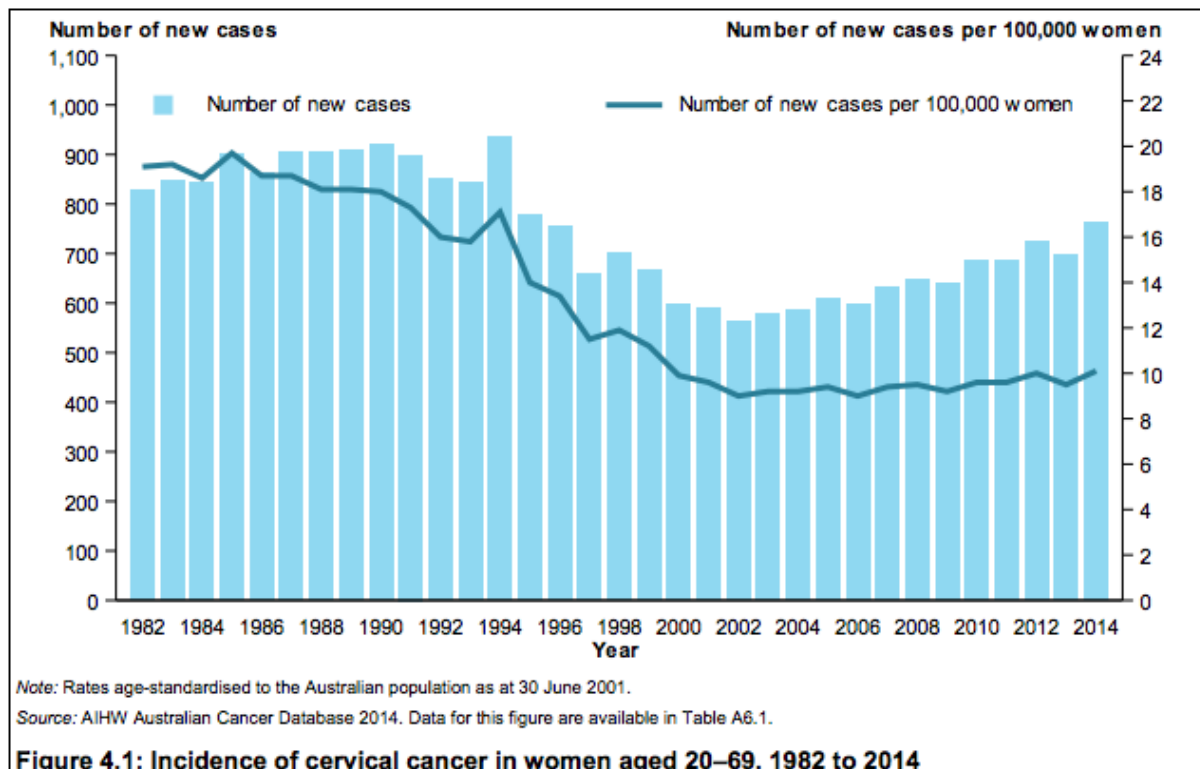
Et la multiplication des sollicitations du système immunitaire accroît les risques d'interactions entre antigènes, de chocs anaphylactiques, etc., sans parler des effets des produits auxiliaires des antigènes.

La vaccination contre le(s) papillomavirus eût-elle un intérêt de santé publique, sa systématisation est pour le moins inconsiderée... surtout en la rajoutant aux obligations actuelles !

Dès le début de votre « exposé des motifs », vous rappelez qu'il existe plus de cent vingt sortes de papillomavirus humain (HPV) : cette diversité atteindrait selon certains auteurs plutôt deux cents sortes. À supposer que la vaccination contre quelques souches (aujourd'hui 2 ou 4, bientôt 9) jugées aujourd'hui les plus préoccupantes permette de les éliminer, ceci laisserait toute latitude à des souches aujourd'hui contenues par la concurrence entre toutes, de se révéler particulièrement dangereuses sans cette concurrence.

Malgré des proclamations de prévention de cancer déjà anciennes pour un vaccin aussi récent, eu égard au temps de développement des cancers concernés, l'efficacité alléguée est loin d'être établie. C'est avec une certaine candeur que vous relatez dans vos motifs que « en Australie où 80 % des femmes et 75 % des hommes sont vaccinés les cas de lésions précancéreuses à HPV ont quasiment disparu. » Or selon l'*Australian Institute of Health and Welfare (AIHW)*, cela est loin d'être le cas :

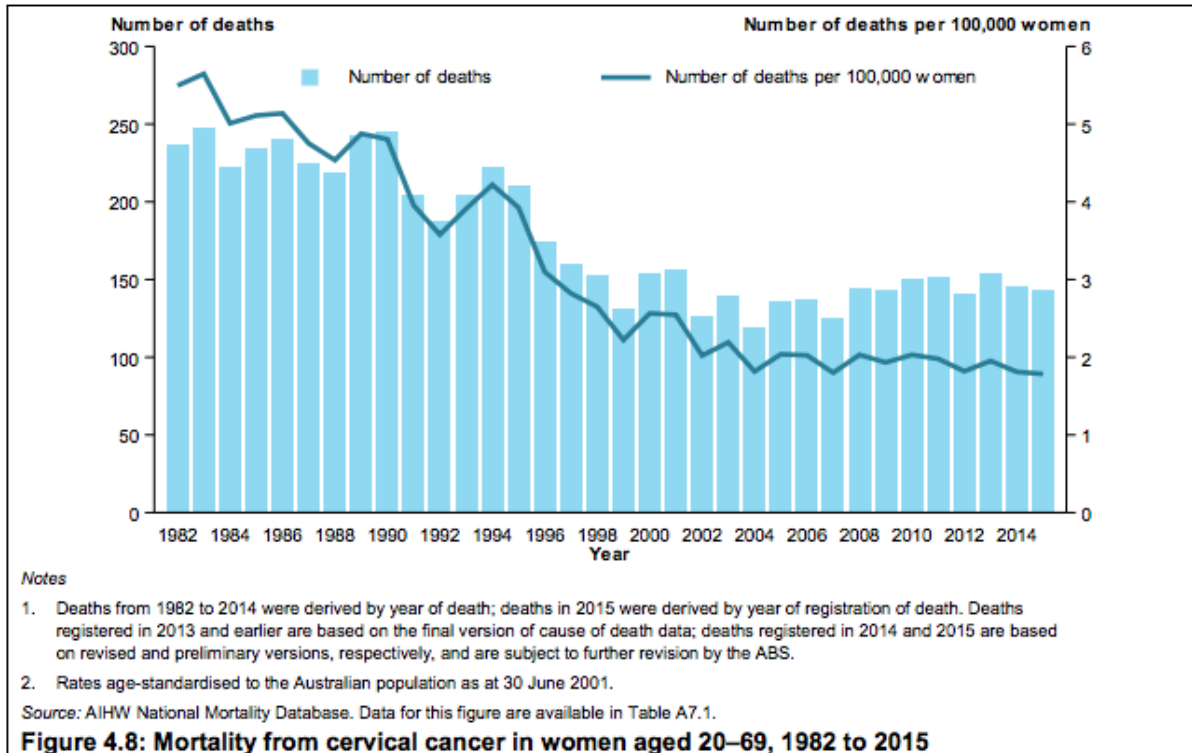
*Cervical screening in Australia 2018*<sup>1</sup>, p.27



Parallèlement au dépistage par frottis, l'Australie s'est lancée dans un programme de vaccination systématique (F et H) à partir de 2004 : on voit clairement que loin d'avoir quasi disparu, les lésions qui baissaient avant vaccination stagnent en incidence pratiquement depuis cette date, c'est-à-dire que la vaccination aurait arrêté cette baisse !

<sup>1</sup> <https://www.aihw.gov.au/getmedia/8a26b34d-a912-4f01-b646-dc5d0ca54f03/aihw-can-111.pdf.aspx?inline=true>

*Ibid.*, p.37



Les constats sont analogues pour les autres pays cités.

Même inspirée par les meilleures intentions, votre proposition se fonde sur des allégations pour le moins contestables. **Dès lors, la moindre des précautions serait de retirer cette proposition ou, du moins, votre signature, et, en tout cas, si une proposition analogue venait à être soumise au vote, votre rejet s'imposerait.**

On peut en outre s'étonner de l'excessif intérêt porté aux papillomavirus et à leur vaccination, dans la lutte contre le cancer.

Le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH)* N° 21 du 21 juin 2018<sup>2</sup> consacré aux *cancers attribuables au mode de vie et à l'environnement*, rappelle que : en 2015, le cancer du col de l'utérus, avec 2863 cas sur 155 918 nouveaux cancers chez la femme, vient bien après les cancers du sein (53 406), du côlon-rectum (17 822), du poumon et de la trachée (11 354)...

Vacciner prématurément tous les garçons et filles contre un cancer secondaire du point de vue de la santé publique, et facilement dépisté par frottis périodique, s'avère donc un choix particulièrement contestable tant du point de vue éthique, qu'épidémiologique et économique !

<sup>2</sup> [http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2018/21/pdf/2018\\_21.pdf](http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2018/21/pdf/2018_21.pdf) tableau 2, p.434

J.-P. AUFFRET

Le BEH conclut :

*Au total, 41 % des cancers chez les adultes en France en 2015 étaient attribuables à des facteurs de risque (FR) modifiables, soit environ 142 000 cas (84 000 chez les hommes et 58 000 chez les femmes). Les deux causes principales étaient le tabagisme (20 %) et l'alcool (8 %), aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La troisième cause était, chez les hommes, l'alimentation (5,7 %) et chez les femmes le surpoids et l'obésité (6,8 %).*

Ce sont là des sujets de prévention bien plus intéressants qu'une nouvelle obligation vaccinale généralisée ajoutée inconsidérément...

**Vacciner tout le monde contre des papillomavirus serait tout au plus donner bonne conscience aux politiques, sans réel bénéfice pour la santé publique et au mépris de la responsabilité et de la liberté des individus.**

**Ne soyez pas complice !**

**Et interrogez-vous sur le fait d'imposer des vaccinations, plutôt que d'en étendre la pratique !**

Je suis naturellement à votre disposition pour développer ces propos.

Confiant dans la suite rationnelle que vous donnerez à ces propos,  
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.